Image not found or type unknown

Licenciement pour perte d'activité

Par **fabstef**, le **04/10/2014** à **17:59**

Mon établissement travaille dans le domaine de la santé et réalise diverses activités organisées en différents postes. Une de ces activités va être supprimée et par la même occasion, 2 emplois dont certainement le mien. Je suis une des seules à avoir été formée sur l'ensemble des postes (actuellement nous ne sommes que 2 personnes sur 11 à être totalement polyvalente) et toutes les semaines j'occupe un poste différent.
Le problème est le suivant : mon contrat de travail mentionne que mes fonctions ne se cantonnent qu'à l'activité qui est supprimée, d'où mon probable licenciement. Lors de mon embauche, mon supérieur m'a demandé si j'acceptais toujours le poste en exerçant que cette activité en cours de suppression. J'ai refusé, car je préférais être formée sur tous les postes de façon à être polyvalente. Celle-ci a accepté mais j'ai fait l'erreur de ne pas faire modifier mon contrat de travail.
Ayant toujours effectuée l'ensemble des activités du laboratoire, et pouvant facilement le prouver, comment pourrais-je me retourner contre mon employeur qui, de fait, m'a fait faire des tâches qui ne figuraient pas dans mon contrat de travail ?
Mon but est d'obtenir le maintien de mon poste et si ce n'est pas le cas, un dédommagement pour non-respect de contrat de travail.

Par **P.M.**, le **04/10/2014** à **19:32**

Bonjour,
De toute façon, l'employeur devrait d'abord fixer l'ordre des licenciements...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés